

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706033-DE
Date de signature : 04/07/2011
Date de réception : 05/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

**Membres absents** : M. MAGLICA - M. PRIBETICH - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

Mme DILLENSEGER, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

**Travaux de second œuvre dans les bâtiments de la Ville - Convention à passer entre la Ville et le lycée polyvalent des Marcs d'Or**

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1998, par l'intermédiaire de conventions, la Ville permet aux élèves du lycée polyvalent des Marcs d'Or, dans le cadre de leur parcours scolaire, de réaliser des travaux de second œuvre dans certains bâtiments municipaux.

Une nouvelle convention est proposée qui prendra date à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011. Elle sera éventuellement renouvelable deux fois par tacite reconduction sauf dénonciation par l'un ou l'autre des partenaires.

Les élèves réaliseront les différents travaux de réfection nécessaires sous la conduite et l'autorité de leurs professeurs. La Ville poursuivra sa prise en charge des matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux et règlera au lycée des Marcs d'Or une somme forfaitaire de 500 euros par opération réalisée, à réception des travaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de reconduire la réalisation de travaux de second œuvre dans les bâtiments de la Ville par des élèves du lycée polyvalent des Marcs d'Or, dans le cadre de leur formation professionnelle, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'établissement scolaire, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

4 - dire que le montant des dépenses sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours et à inscrire, éventuellement, aux budgets 2012, 2013 et 2014.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**